

Presses universitaires de Rennes

Paysans des Alpes | Nicolas Carrier, Fabrice Mouthon

Chapitre II. — L'homme et les Alpes du Néolithique à l'an Mil

Texte intégral

- 1 Les Alpains du Moyen Âge sont des héritiers. D'une certaine manière, ils n'ont eu qu'à faire fructifier l'acquis que leur ont laissé le travail et l'ingéniosité de centaines de générations. S'ils l'ont considérablement développé, au point que les paysages actuels des Alpes doivent plus aux cinq cents ans qui vont de l'an Mil à la Renaissance qu'aux soixante siècles qui ont précédé, il n'en reste pas moins que sans le patrimoine matériel, technique et moral accumulé depuis les temps néolithiques, le grand décollage des Alpes au Moyen Âge n'aurait pas eu lieu. Il convient donc d'abord d'en faire rapidement l'inventaire.

Les temps préhistoriques et l'Antiquité

- 2 Voilà cinquante mille ans que l'homme fréquente les Alpes. À la fin du Paléolithique moyen, des chasseurs néandertaliens ont profité d'un recul des glaciers pour pénétrer en Vercors, mais aussi sur le versant nord des Alpes centrales, du massif du Säntis au Chablais suisse, en passant par le Simmental et le Faucigny. On a retrouvé, dans des grottes situées entre 1 200 et 2 500 m d'altitude, des vestiges de leur activité, que les spécialistes rattachent à la civilisation moustérienne. Chassés par la dernière grande glaciation, les hommes se sont installés à nouveau au pied des Alpes à partir d'environ 18 000 avant J.-C. Les chasseurs magdaléniens se sont alors réaventurés en Chartreuse et en Vercors, pour y chasser des marmottes, dont ils ont laissé les squelettes par centaines dans les grottes de Méaudre.
- 3 Mais ce n'est qu'au Mésolithique, c'est-à-dire au 10^e millénaire, que les hommes ont investi les massifs centraux des Alpes assez durablement pour y laisser leur empreinte. De cette époque datent quelques riches gisements archéologiques d'altitude, comme celui de l'Alpe Veglia, au pied du Simplon (1 750 m) ou celui de Pian dei Cavalli, au nord du lac de Côme (2 200 m). Le plus élevé des sites mis au jour est ce camp que des chasseurs, peut-être venus du sud des Alpes par la Valtournenche, ont installé au pied du

Cervin, sur l'Alp Hermettji (2 600 m). Chasse à l'arc et cueillette, telles étaient alors les activités qui attiraient les hommes en montagne, mais aussi l'exploitation des inépuisables gisements lithiques fournis par les massifs cristallins. En témoignent les stations de plein air découvertes dans les massifs du Taillefer et de Belledonne. On exploitait par exemple des filons de quartz à 2 000 m d'altitude aux environs des lacs Robert, sur l'actuelle commune de Chamrousse (Isère).

La néolithisation des Alpes

- 4 Mais il n'y a pas eu de vraie mise en valeur des Alpes par les hommes avant les temps néolithiques, qui sont caractérisés par la domestication des plantes et des animaux. La néolithisation touche les Alpes à la fin du 6^e millénaire, à la faveur, semble-t-il, de l'arrivée de groupes d'hommes venus des rivages méditerranéens, que les archéologues associent à une céramique dite « cardiale ». L'influence de cette culture se fait sentir jusque dans le Valais central et le Tessin. Ils pratiquaient la céréaliculture et l'élevage. Ce sont des ossements de chèvres et de moutons qu'on trouve majoritairement sur le site de la Planta à Sion (Valais) vers 5 300 avant J.-C., ou sur celui de La Balme-de-Thuy, dans le massif des Bornes (Haute-Savoie), aux environs de - 4 800. Mais le bœuf et le porc sont mieux représentés dans l'abri de Balme-Rousse à Choranche (Vercors, 4 900 avant J.-C.).
- 5 Ce qui caractérise le Néolithique alpin, c'est que les sites d'implantation permanente s'établissent dans les fonds ou sur les premières pentes des vallées. Ils se multiplient aux 4^e et 3^e millénaires, mais on les trouve rarement au-delà de 1 000 m d'altitude. La colonisation néolithique n'a pas laissé de côté les vallées des massifs centraux : au milieu du 3^e millénaire, on cultivait des céréales dans la vallée de Chamonix. Mais l'occupation des piedmonts et des Préalpes était manifestement beaucoup plus dense. Défrichés par le feu, les sites cultivés étaient abandonnés lorsque les sols tendaient à s'épuiser. À Seyssinet-Pariset, sur les coteaux orientaux du Vercors (500 m alt.), trois phases de

déforestation et d'implantation de céréales se sont succédé à la fin du 3^e millénaire, séparées par des abandons assez longs pour permettre le reboisement. L'élevage a pu être pratiqué intensivement dans les piedmonts. Vers - 2 200, la vallée de l'Hyère, entre le massif de la Chartreuse et la montagne de l'Épine (Savoie), a été entièrement déboisée en vue de l'exploitation pastorale. Au témoignage des analyses polliniques, celle-ci était assez intensive pour que les graminées ne pussent arriver à maturité.

- 6 Néanmoins, les hommes du Néolithique ont très tôt découvert les possibilités que la montagne offrait à la pâture extensive du bétail, du fait d'une forêt absente ou simplement moins dense. Au Néolithique ancien, les traces d'un pastoralisme d'altitude restent faibles, voire douteuses. Tel abri sous roche découvert en Valais peut avoir hébergé des chasseurs aussi bien que des bergers. Il n'en va pas de même des grottes-bergeries du Diois, où l'on a mis au jour des couches d'occupation au Néolithique moyen et final. Les restes de fumiers fossiles d'ovins et de caprins témoignent qu'entre 4 500 et 2 000 avant J.-C., elles ont vu revenir de saison en saison des troupeaux de dizaines, voire de centaines de bêtes. Situées entre 1 200 et 1 600 m d'altitude, elles paraissent avoir constitué des étapes intermédiaires sur un parcours qui menait les bêtes vers les hauts plateaux du Vercors, où l'on a trouvé des traces de déboisement par le feu. Là encore, le pastoralisme d'altitude a dû être plus intense dans les Préalpes que dans les massifs centraux. En l'état actuel des connaissances, la baisse de la limite supérieure de la forêt qu'on constate en Valais au milieu du 4^e millénaire peut être aussi bien attribuée à une péjoration climatique qu'à des déboisements d'origine humaine. En Maurienne en revanche, les analyses anthracologiques réalisées au-dessus d'Aussois et de Saint-Michel prouvent qu'on a commencé timidement d'attaquer par le feu la forêt d'altitude au commencement du 3^e millénaire¹. Au total, l'impact de l'activité des hommes du Néolithique sur les paysages des massifs centraux reste tout de même modeste. Les analyses polliniques effectuées à 2 180 m d'altitude dans le

Champsaur (Hautes-Alpes) témoignent d'une exploitation pastorale depuis le Néolithique moyen, mais attestent aussi que celle-ci n'a guère bouleversé le couvert forestier².

7 Aussi bien, le pastoralisme n'avait-il peut-être pas encore dans l'économie des montagnes alpines la prééminence qu'il acquerra par la suite. Mort au milieu du 4^e millénaire, le mystérieux homme d'Ötzi, qu'on a découvert si bien conservé par les glaces à plus de 3 000 m dans les Dolomites italiennes, n'était pas, à ce qu'il semble, un pasteur, mais plutôt un guerrier, un chasseur ou un cristallier. Autant ou plus que l'herbe des prairies alpines, la grande richesse des massifs cristallins était alors leurs ressources minérales. En Val d'Aoste, Val de Suse, Val de Lanzo, Valcluson et haute Maurienne, on a retrouvé de la sorte des ateliers de travail de ces schistes lustrés qu'on appelle « roches vertes ». La production en était exportée en Valais, sur les rives du lac d'Annecy et de celui de Paladru. Mais la culture commune aux versants aujourd'hui italien et français des Alpes n'était pas seulement technologique, mais aussi artistique et religieuse. En témoigne la présence de nombreuses pierres « à cupules » et autres dalles gravées dans les vallées supérieures de l'Arc et de l'Isère et celles des deux Doires, Baltée et Ripaire. Les sépultures de ces vallées se rattachent d'ailleurs à la civilisation de Cortaillod, typique du Pays de Vaud et du Valais. À peine plus au sud, se trouve la limite septentrionale de l'influence de la civilisation chasséenne, typique du versant méditerranéen des Alpes. La Savoie se trouve donc à un carrefour d'influences culturelles, qui attestent qu'aux temps néolithiques, les vallées alpines n'étaient pas enclavées et que les grands cols constituaient déjà des voies de passage. Les grandes voies de traversée des Alpes sont d'ailleurs jalonnées de trouvailles de haches polies.

8 Activité minière, agropastorale et commerçante, ces trois bases de l'économie alpine sont en place dès le Néolithique. Jusqu'au XVIII^e siècle de notre ère, elles ne vont changer que dans leurs proportions. La première mutation importante est sensible aux âges qu'on appelle « des métaux ».

De l'âge du Bronze à l'Antiquité : le premier essor du peuplement alpin

- 9 Le phénomène majeur de l'âge du Bronze (2 200 à 800 avant J.-C.) est l'apparition d'un peuplement permanent en moyenne montagne. Ce sont des habitats fortifiés, comme celui qui était établi au 2^e millénaire sur la colline du Schlosshübel, en vallée de Conches (Valais). Il permettait de contrôler l'accès à la vallée de Binn et au col de l'Albrun. Ce sont surtout des villages d'agriculteurs, comme le hameau mis au jour par les archéo-logues valaisans sur le versant sud de la colline de Vercorin (1 400 m d'altitude). La mise en valeur agricole de l'étage « montagnard » (entre 1 000 et 1 600 m) est accomplie au Bronze final, c'est-à-dire aux environs de l'an mille avant notre ère. Conséquemment, le pastoralisme de haute montagne devait nécessairement connaître un développement, du fait que les troupeaux, qui restaient majoritairement composés d'ovins et de caprins, avaient dorénavant à franchir des distances moins longues. De fait, les tourbières du haut Champsaur et de la Vanoise³ ont conservé pour l'âge du Bronze les témoignages polliniques d'une forte extension des pâturages d'altitude au détriment de la forêt. En Champsaur, les archéologues ont d'ailleurs exhumé au-delà de 2 000 m des enclos de pierre et des traces de défrichage par le feu datés de la deuxième moitié du 2^e millénaire. Les pâturages de Valloire (Maurienne) paraissent un peu plus récents, puisque les analyses palynologiques les datent de 1 200 à 800 environ⁴.
- 10 Mais la haute montagne continuait d'attirer les hommes pour ses ressources minérales, et notamment pour l'exploitation des gisements de cuivre, comme ceux de Termignon (Maurienne) ou de Saint-Véran (Queyras). L'activité métallurgique proprement montagnarde a certainement existé. Dans les Grisons par exemple, on a exhumé un dépôt de fondeur à Caschlins, sur la route des cols de Julier et du Septimer. Mais les découvertes les plus notables concernent les ateliers de « bronziers lacustres » situés sur les rives des lacs du Bourget, du Léman, d'Aiguebelette, etc. L'installation près des plans d'eau et

loin des gisements cuprifères s'explique aisément par le fait que la métallurgie du bronze utilise beaucoup plus de bois – transportable par flottage – que de minerai. Du coup, les échanges intra-alpins ont continué d'être importants à l'âge du Bronze. La civilisation dite « rhodanienne », dont le cœur se situe en Valais et en Pays de Vaud, caractérise aussi les productions du haut bassin du Rhin (Grisons), et son influence se fait sentir jusque dans les Alpes du sud. Les dizaines de milliers de gravures rupestres de la Vallée des Merveilles (Mercantour), de la Valcamonica (haute vallée de l'Oglio), mais aussi de la haute Maurienne et de la Vallée d'Aoste, témoignent à la fois d'une présence habituelle des hommes de l'âge du Bronze entre 2 000 et 2 500 m et de leur culture commune. Pas plus qu'au Néolithique, les vallées alpines de l'âge du Bronze n'étaient fermées aux influences extérieures.

- 11 L'âge du Fer manifeste à cet égard un certain repli. Au cours du ix^e siècle, les stations lacustres disparaissent les unes après les autres. On a attribué le phénomène à une péjoration climatique qui aurait entraîné une montée des eaux. Mais divers indices, et notamment d'assez fréquentes traces d'incendie, incitent à le mettre en lien avec des événements guerriers. On a évoqué à ce propos de possibles conflits entre potentats locaux, mais plus encore l'invasion de peuples venus d'Europe centrale, qu'on qualifie habituellement de « pré-Celtes ». Ils maîtrisent les techniques de la civilisation dite hallstattienne, caractérisées notamment par la métallurgie du fer. Au moment-même où leur présence est attestée, la mise en valeur des hautes vallées alpines connaît une très nette intensification, et il est tentant de penser qu'elles ont alors constitué des zones-refuge. En Valais par exemple, c'est au vi^e siècle que sont colonisées des vallées qui paraissent avoir été désertes aux époques précédentes, comme le Lötschental ou la vallée de Loèche. À Valloire, de nouveaux défrichements sont réalisés entre 700 et 500, et cette fois l'on plante des céréales, signe que des hommes s'y sont installés de façon permanente. Au même moment, une

métallurgie bronzière locale est développée dans les Alpes du sud.

12 En effet, cette période semble être marquée par une relative autonomie culturelle des massifs centraux alpins. À partir du V^e siècle, ce sont les Celtes qui s'installent dans la région. Leur influence paraît s'être exercée surtout sur les piedmonts et les massifs préalpins, où la métallurgie du fer a été rapidement adoptée. Dans les Alpes internes en revanche, se développe au même moment une florissante métallurgie du bronze, avec des faciès culturels clairement individualisés (Queyras-Ubaye, Oisans-Rochefort, Maurienne-Tarentaise). Elle résiste à la métallurgie du fer jusqu'au I^{er} siècle. Strabon peut alors écrire : « La Gaule cisalpine est habitée par des nations ligures et des nations celtiques, celles-là demeurant dans les montagnes, celles-ci dans les plaines ». Mais le témoignage de Tite-Live invite à ne pas sous-estimer l'acculturation des peuples alpins : « Les Gaulois, dit-il, sont fort peu éloignés par leur langue et par leurs mœurs de ces montagnards. »

13 Rome soumet définitivement les Gaulois de la plaine du Pô en 191, les Allobroges en 121, les Helvètes en 58. Quant à la chaîne alpine proprement dite, les Romains se sont d'abord contentés d'assurer à leurs légions un accès aux voies stratégiques. Après la soumission des Allobroges et la création de la province de Gaule transalpine, ils ont ainsi accordé une sorte de protectorat aux rois ligures de Suse, Donnus et ses descendants qui, contrôlant l'accès aux cols de Montgenèvre et du Mont-Cenis, ont été en quelque sorte les premiers « portiers des Alpes ». Ce n'est que sous Auguste que les peuples alpins sont conquis les uns après les autres. Érigé en 7 avant J.-C., le trophée monumental du col de la Turbie, au-dessus de Monaco, donne les noms des quarante-cinq « nations alpines » soumises à l'autorité du peuple romain entre l'Adriatique et la Méditerranée.

L'occupation du sol dans l'Antiquité romaine

14 Nos connaissances sur la contribution de la période romaine à la mise en valeur des Alpes sont encore minces. C'est surtout par le réseau routier que Rome a imprimé sa

marque. Au II^e siècle avant J.-C., Polybe énumérait quatre grandes voies transalpines : par le territoire des Ligyens (Alpes Juliennes) ; par le territoire des *Taurini* (col de Montgenèvre) ; par celui des Salasses (cols du Petit et du Grand-Saint-Bernard) ; par celui des Rhètes (col du Brenner). Pour l'essentiel, ce sont ces passages traditionnels que les Romains ont aménagés à l'usage de leurs légions, de leurs administrateurs et de leurs marchands. Outre les vestiges archéologiques, le tracé des voies romaines nous est connu par les itinéraires de l'époque impériale, comme la *Table de Peutinger* ou *L'Itinéraire d'Antonin*. La route provençale qui joignait l'Italie à l'Espagne était doublée dans les Alpes du sud par la voie reliant Milan à Arles par Suse et le col de Montgenèvre. Plus au nord, il était possible de gagner Vienne et Lyon par Aoste, le Petit-Saint-Bernard et la Tarentaise. La voie romaine qui franchissait le Grand-Saint-Bernard pour accéder au haut Rhône fut construite sous l'empereur Claude (41-54) au prix d'un travail considérable. Auparavant, ce col était infranchissable aux attelages. Se prolongeant par la rive nord du Léman et le col de Jougnes, cette voie assurait la liaison la plus courte entre l'Italie et le nord de la Gaule. Enfin, l'axe nord-sud qui franchissait les Alpes par les cols grisons ou le Brenner permettait aux légions d'intervenir rapidement sur le Rhin et le Danube. Ces itinéraires stratégiques étaient bien sûr recoupés par des voies secondaires qui empruntaient comme eux des itinéraires parcourus depuis des millénaires.

- 15 Dans les Alpes occidentales, le cadre administratif romain maintient l'opposition qui existait depuis l'âge du Fer entre Préalpes et massifs centraux. Les premières sont rattachées soit à l'Italie, soit aux diverses provinces des Gaules. Les Romains y établissent des colonies, puis des cités qui correspondent souvent aux anciens territoires des peuples soumis, telles qu'Aoste (Salasses), Vienne (Allobroges) et Gap (Voconces). Les massifs internes, quant à eux, sont divisés en quatre petites provinces, chacune correspondant à une voie reliant les Gaules à l'Italie : Alpes maritimes

(voie côtière), Alpes Cottiennes (Montgenèvre) Alpes Grées (Petit-Saint-Bernard), Alpes Pœnines (Grand-Saint-Bernard). C'est le début d'une certaine prospérité pour d'anciennes localités indigènes de fond de vallée, qui cumulent dorénavant cumulant le rôle villes-étapes et de chefs-lieux administratifs des nouvelles provinces. C'est le cas notamment de Suse (*Segusio*), Aime (*Axima*), Martigny (*Octodurus*) et Moûtiers (*Darantasia*), qui devient la capitale des Alpes Grées et Pœnines lorsque au IV^e siècle elles sont regroupées en une seule province.

16 Les Alpes centrales et orientales, entre le plateau suisse et la Styrie, présentent un caractère bien différent. Plus profondes, elles sont d'un franchissement plus difficile que les Alpes occidentales. Surtout, au lieu que ces dernières ouvrent sur les riches provinces occidentales de l'Empire romain, elles se trouvent en position de marche, la frontière de l'Empire s'étant finalement fixée sur le Danube. L'espace entre ce fleuve et la crête des Alpes centrales et orientales est divisée en deux provinces, à l'ouest la Rhétie, des Grisons au haut Adige, à l'est le Norique.

17 Dans le domaine agropastoral, le progrès dans l'exploitation des hautes vallées entamé à l'âge du Bronze se poursuit, sans qu'on puisse vraiment parler d'un élan nouveau. En haut Champsaur, la déforestation s'intensifie. Il est possible, mais non encore prouvé, que les dizaines milliers de moutons qui pâturaient dans la plaine de la Crau, en Provence, aient transhumé en été vers les Alpes du sud, comme cela se pratiquera au Moyen Âge. Le développement de la civilisation urbaine a pu créer des débouchés pour les produits de l'élevage. Sur le marché de Martigny (Valais), on échange des porcs en premier lieu, puis des moutons et des chèvres, enfin des bovins. En haut Valais, les découvertes archéologiques témoignent que les caprins restent majoritaires. L'élevage bovin alpin a pourtant acquis au début du premier siècle après J.-C. une réputation de qualité signalée par Pline l'Ancien en deux passages de son *Histoire naturelle*. Il ne faut pas mépriser, dit-il, le bétail de médiocre apparence, car « les vaches des Alpes, malgré leur petite taille, donnent beaucoup de lait⁵ ».

D'ailleurs, leurs fromages sont consommés jusqu'à Rome : « Les pâturages des Alpes se recommandent par deux espèces : les Alpes Dalmates envoient le docléate ; les Ceutroniennes, le vatusique⁶. »

18 Pline est sensible aux difficultés que le climat alpin pose à la céréaliculture. Il signale la nécessité de planter en montagne des céréales de printemps au cycle végétatif rapide, ceux qu'au Moyen Âge on appellera les « trémois » :

« C'est le froid, dit-il, qui a fait découvrir le blé de trois mois, la terre étant couverte de neige pendant l'année. Trois mois environ après qu'il a été semé, on le récolte en Thrace ainsi que dans les autres pays. Cette espèce est connue dans toutes les Alpes⁷. »

19 Enfin, Pline signale le développement de la vigne sur les coteaux de l'avant-pays alpin, notamment en territoire allobroge, où elle était encore inconnue, dit-il, à l'époque de Virgile, mort au siècle précédent. L'autre contraste entre les hautes vallées et l'avant-pays est que les premières ne semblent pas avoir connu le système romain du grand domaine rural (*fundus*) regroupé autour d'une *villa*. Si l'habitat montagnard de l'antiquité nous est encore à peu près inconnu aujourd'hui, c'est, croit-on, que les villages se situaient à des emplacements qui ont continué d'être occupés par la suite.

20 Dans l'état actuel des connaissances, on peut donc conclure avec les meilleurs spécialistes que dans les Alpes, « la période antique ne correspond en rien à une phase de conquête du milieu⁸ ». C'est que la première phase de la mise en valeur des Alpes s'est accomplie pour l'essentiel entre le Néolithique et l'âge du Fer.

De la crise de l'empire romain à la crise de l'empire carolingien

21 Le haut Moyen Âge est le cadre d'importants mouvements de population, lourds de conséquences en termes ethniques et linguistiques. Néanmoins, ils ne paraissent pas avoir renforcé considérablement la densité de l'occupation des hautes vallées alpines.

Les migrations du très haut Moyen Âge et leurs conséquences ethnohistoriques

- 22 Avec la crise que l'Empire romain connaît au III^e siècle, les régions péri-alpines sont à nouveau troublées et, à nouveau, les confins montagneux servent de refuge. En 260, les Alamans, agrégat de diverses peuplades de Germains de la branche occidentale, profitent de l'affaiblissement de la défense du *limes* entre Rhin et Danube pour pénétrer en Helvétie, ravager les cités d'Augst et d'Avenches, franchir les Alpes et dévaster l'Italie du nord. Ils sont battus à Milan par l'empereur Gallien mais, fixés sur la rive droite du Rhin, ils continuent de représenter une menace permanente. Celle-ci est cause que le plateau suisse se vide progressivement d'une partie de sa population, qui se replie sur les hautes vallées du Rhin, de l'Aar et du Rhône, en amont du lac de Constance, du lac de Thoune et du Léman. Dans la vallée rhétique du Rhin, ce sont, semble-t-il, ces populations romanes qui ont acclimaté la vigne et le noyer.
- 23 Aux III^e et IV^e siècles, les Alpes paraissent mal contrôlées par l'autorité romaine. Elles sont alors un des hauts lieux de ce mouvement irrédentiste d'esclaves en fuite et de paysans ruinés par la guerre et le fisc qu'on appelle la Bagaude. Mais en même temps, les empereurs semblent leur avoir assigné un rôle stratégique nouveau, entreprenant des travaux de fortification des cols et des défilés alpins (*clusae*) pour faciliter la défense de l'Italie. Ces dispositions n'empêcheront pas les grandes migrations de peuples du V^e siècle.
- 24 Germains orientaux christianisés et sensibles à l'influence romaine, les Burgondes avaient fondé un royaume sur la rive gauche du Rhin, autour de Worms. En 436, leurs vellétés d'expansion inquiètent le général romain Aetius, au point qu'il lance contre eux les Huns d'Attila, ses alliés du moment, qui leur infligent une terrible défaite. Les Burgondes qui n'ont pas été vassalisés par les Huns sont fédérés par Aetius en 443, dans une région appelée *Sapaudia*, dont le centre de gravité semble se trouver entre le lac Léman et le lac de Neuchâtel. Elle ne couvre donc que la partie tout à fait septentrionale de la Savoie historique, à

laquelle elle a pourtant donné son nom. Ces Burgondes, qui ne doivent pas avoir représenté plus d'une dizaine de milliers de guerriers avec leurs familles, avaient pour charge de défendre la région contre les Alamans. Les uns ont obtenu des terres vacantes qu'ils ont mises ou remises en exploitation. Les autres bénéficiaient du régime de l'hospitalité. Celui-ci leur accordait, dans les *villae* appartenant aux grands propriétaires indigènes, un tiers des terres en exploitation directe et deux tiers des redevances levées sur les exploitations des colons dépendants ou, selon une autre interprétation, simplement un tiers des taxes perçues. Peu nombreux et d'ailleurs largement romanisés, les Burgondes ont rapidement fusionné avec la population indigène. La loi des Burgondes, assez improprement dite loi Gombette du nom du roi Gondebaud qui l'a promulguée en 502, évoque les défrichements entrepris soit par les « Romains », c'est-à-dire les indigènes, soit par les Burgondes, lorsque les uns et les autres cohabitent sur les mêmes terres :

« Si un Burgonde ou un Romain a fait un défrichement dans une forêt restée en commun, il devra remettre à son copropriétaire un égal espace de terrain dans cette forêt. Après quoi, il jouira seul et sans partage avec ce copropriétaire du morceau de fonds qu'il a défriché. » (art. 13)

- 25 Au total, l'arrivée des Burgondes n'a profondément modifié ni les caractères ethnolinguistiques, ni l'occupation du sol des Alpes nord-occidentales, même dans la région lémanique, où leur implantation a été la plus dense. En revanche, l'œuvre politique des trois générations de rois Burgondes a eu des conséquences plus durables. Alliés à Aetius pour vaincre les Huns en 451, ils ont considérablement agrandi leur royaume, au nord jusqu'au Rhin et aux Vosges, à l'est jusqu'aux cols alpins, au sud jusqu'à la Durance, à l'ouest jusqu'à la bordure du Massif Central. Conquis par les fils de Clovis en 534, et donc intégré au monde Franc, le royaume Burgonde, à travers bien des vicissitudes et des partages, des disparitions et des renaissances, va se survivre jusqu'au XI^e siècle sous le nom

de royaume de Bourgogne. En sorte que pendant six siècles, les Alpes nord-occidentales appartiendront souvent au même ensemble politique que la Bourgogne actuelle, le Jura et la vallée du Rhône.

- 26 Les Alpes centrales et méridionales ont plutôt une histoire commune avec l'Italie. À la fin du v^e siècle, les Ostrogoths passent d'Orient en Occident et conquièrent la péninsule. Depuis 493, leur roi Théodoric règne sans conteste sur un royaume couvrant l'Italie et une grande partie des Alpes, avec notamment la Provence et le Val d'Aoste, et surtout les anciennes provinces romaines de Rhétie et de Norique. Ce royaume, qui brille des derniers feux de la civilisation romaine, ne survit pas à la reconquête byzantine de Justinien et à l'invasion lombarde. À partir de 568 en effet, de nouveaux envahisseurs traversent les Alpes. Chassés des plaines de Pannonie – l'actuelle Hongrie – par les Avars, les Lombards occupent la plaine du Pô en quatre ans. Concernant les Alpes, la toponymie semble indiquer que le peuplement lombard a été assez dense dans certaines zones préalpines, comme le Trentin, mais beaucoup plus léger, voire inexistant, dans les massifs centraux. Face aux Lombards, le roi Franc Gontran établit une ligne de défense pour protéger le royaume de Bourgogne. Il confie le soin de la défense à de hauts personnages qui portent le titre de ducs ou patrices de Bourgogne, et dont plusieurs sont tués au cours des combats qui ont lieu sur les cols alpins ou autour d'Agaune.
- 27 Moins spectaculaire dans ses conséquences géopolitiques, l'expansion alémanique a eu un rôle plus important du point de vue ethnolinguistique. Au cours du v^e siècle, les Alamans ont été bloqués dans leur progression au sud par les Burgondes, à l'est par les Bavarois et au nord par les Francs, qui ont fini par leur imposer un protectorat. Confinés à la Souabe, région manifestement trop étroite au regard de leur dynamisme démographique, les Alamans vont, durant les siècles suivants, profiter du départ des populations de langue romane pour s'établir, par petits groupes de colons pacifiques et travailleurs, à l'ouest et au sud du Rhin, donnant à l'Alsace et à la Suisse alémanique

les caractères linguistiques qu'elles ont encore aujourd'hui. En Suisse occidentale, la frontière linguistique s'est fixée dès les VIII^e-IX^e siècle, les populations de langue romane étant trop densément implantées à l'ouest de la Sarine pour que les groupes germaniques puissent y pousser plus que des incursions. Dans les Alpes en revanche, elle est restée mouvante jusqu'au Moyen Âge central. C'est que l'expansion alémanique ne s'est achevée, avec l'épopée des Walser dont nous reparlerons, qu'au XIII^e siècle.

- 28 Les Bajuwares ou Bavarois, dont le premier noyau est attesté au sud du Danube, entre le Lech et l'Inn, à la mi-VI^e siècle, s'étendent aux siècles suivants en direction du sud-est, entamant la germanisation du Tyrol, de la Carinthie et de la Styrie. À partir du VII^e siècle, ils se heurtent aux ducs Lombards du Trentin, et surtout aux Slovènes, peuple d'origine slave qui s'installe à ce moment dans les Alpes orientales, pour échapper lui aussi à la domination des Avars. Les populations bavaroises s'infiltrèrent au sud du Brenner à partir du VIII^e siècle ; au IX^e, leur avancée entraîne une restriction de l'aire linguistique slovène.
- 29 Au total, les remues d'hommes du très haut Moyen Âge ont surtout concerné les Alpes orientales et occidentales. Le cœur de la chaîne a été moins touché. C'est ainsi que le peuple pré-celte des Rhètes a pu conserver sa langue malgré les influences germaniques, et qu'entre Rhin et Adige, le dialecte rhéto-romanche ou « ladin » est encore parlé aujourd'hui. La stabilisation du peuplement doit beaucoup à la christianisation des Alpes et à la mise en place des premiers cadres ecclésiastiques.

La christianisation des Alpes

- 30 Celle-ci est en partie un legs de l'antiquité tardive. Elle commence, semble-t-il, au III^e siècle, principalement à partir des vallées du Rhône et du Pô. En Piémont, des croix gravées sur la pierre exhumées le long des grands axes de pénétration pourraient dater de cette époque. Le martyr à Agaune (Valais) du centurion Maurice et de ses soldats chrétiens venus de Thèbes, en Égypte, qui auraient été

exécutés vers 286 sur l'ordre de l'empereur Maximien pour n'avoir pas voulu sacrifier aux dieux païens et combattre leurs coreligionnaires, nous a longtemps été connu par le seul récit d'Eucher de Lyon, postérieur d'un siècle et demi. On en a jadis vivement contesté l'authenticité. La découverte d'un second témoignage écrit, et les fouilles archéologiques récentes qui attestent de la présence précoce d'une communauté chrétienne à *Octodurus*-Martigny plaideraient plutôt en faveur d'un fondement historique à cette légende. En tout état de cause, le culte des martyrs de la « Légion thébaine » commence à la fin du IV^e siècle, à l'initiative de Théodore, premier évêque connu du Valais, qui bâtit à Agaune la première basilique en leur honneur. À cette époque sont en place les évêchés d'Aoste, d'Avenches, de Coire, de Genève et de *Cularo*-Grenoble. Celui de Tarentaise est attesté à la mi-V^e siècle. Celui de Maurienne est organisé à la fin du VI^e autour de la ville de *Maurienna*, où l'on commence à vénérer les reliques de saint Jean-Baptiste. Les vallées des Alpes italiennes se trouvent quant à elles très tôt dans la juridiction des évêchés et des provinces métropolitaines de Milan, Côme et Aquilée.

- 31 Si les premières communautés chrétiennes sont d'abord urbaines, des missionnaires travaillent, selon la tradition, à évangéliser les campagnes ; ainsi Maxime et Jacques, deux moines de Lérins venus évangéliser la Tarentaise et le Beaufortain dans la première moitié du V^e siècle. Vers 450, Eucher de Lyon semble s'étonner qu'on rencontre encore des païens en Valais. Cependant, les données de l'archéologie montrent que les premières églises publiques de campagne, auxquelles sont associés un baptistère et souvent une nécropole, se trouvent dans les basses vallées. En Valais, sur 70 églises attestées en 1200, une dizaine l'étaient déjà avant 600, et une vingtaine avant 750.
- 32 L'installation des premières grandes abbayes relance la christianisation des Alpes. Fondée en 515 à l'initiative de Sigismond, roi des Burgondes, celle de Saint-Maurice donne un nouvel élan au culte des martyrs d'Agaune. Dans les Alpes septentrionales et orientales, le christianisme a

reculé aux V^e et VI^e siècles, par la suite l'expansion alémanique, qui a détruit les structures ecclésiastiques mises en place au IV^e siècle. La réévangélisation s'est faite depuis la région rhénane et les environs du lac de Constance. Elle est due en grande partie aux moines. Parmi eux, l'irlandais Gall, disciple de saint Colomban, fonde vers 613 un ermitage et bientôt un monastère. L'abbaye de Saint-Gall est pillée au VII^e siècle, puis à nouveau au commencement du VIII^e. Relevée vers 747 par le moine Otmar, qui y introduit la règle de saint Benoît, elle connaît un premier apogée au IX^e siècle. C'est à la même époque que Meinrad, ermite venu de Reichenau, s'établit à Einsiedeln. Massacré par des bandits en 861, il est bientôt l'objet d'un culte, et un monastère fondé sur le lieu de son martyr connaît un grand essor au X^e siècle, grâce à la faveur des premiers ottoniens. Plus à l'est, dans la Val Pusteria, le duc Tassilon III de Bavière fonde en 769 l'abbaye bénédictine d'Innichen/San Candido, dont l'importance ne cessera de grandir jusqu'au XIII^e siècle. Très vite, la communauté des moines favorise l'installation de colons germanique⁹.

L'occupation du sol entre le V^e et le X^e siècle

33 Nous ne savons pour ainsi dire rien de l'occupation des hautes vallées alpines au très haut Moyen Âge. Les rares indices à notre disposition évoquent plutôt une stagnation ou un recul de leur mise en valeur. Les échantillons palynologiques prélevés en Champsaur prêchent, selon les endroits, pour la continuité ou au contraire pour une nette déprise agricole entre le V^e et le début du VIII^e siècle. Il est vrai que les conditions générales n'étaient guère favorables à la croissance économique et démographique. Outre les épisodes guerriers qu'on vient de mentionner, les sources textuelles des VI^e-VIII^e siècles évoquent des conditions climatiques difficiles et une endémie pesteuse touchant toute l'Europe occidentale.

À ces malheurs des temps s'ajouta dans les Alpes la colère de la montagne. En 563, le mont du *Tauredunum* – la Dent du Midi ou le Grammont, dans l'actuel canton de Vaud – s'effondra dans le Léman, boucha le cours du Rhône et fut

la cause d'un raz-de marée qui ravagea Genève et ses environs. L'événement eut un tel retentissement dans toutes les Gaules que Grégoire, archevêque de Tours, le raconte avec force détails :

« Un grand prodige apparut dans les Gaules, au fort de *Tauredunum*, qui est situé au bord du fleuve du Rhône, sur une montagne. Après avoir fait entendre pendant plus de soixante jours je ne sais quel mugissement, une montagne finit par se fendre et par se séparer d'une autre colline voisine en s'effondrant dans le fleuve avec les hommes, les églises, les biens et les maisons ; et le lit de cette rivière faisant écluse, l'eau reflua en arrière. Inondant donc la région qui était en amont, il couvrit et détruisit tout ce qui se trouvait sur la rive. L'eau accumulée dévalant vers le bas et surprenant les gens à l'improviste comme elle l'avait fait plus haut, les noya eux-mêmes, renversa les maisons, détruisit les bêtes de somme, ravagea et anéantit dans une inondation aussi violente que soudaine tout ce qui se trouvait sur les rives jusqu'à la cité de Genève. Beaucoup racontent que la masse d'eau y était si grande qu'elle pénétrait dans ladite ville au-dessus des murs¹⁰. »

- 34 L'idée qu'on se ferait de l'occupation humaine dans les Alpes au VIII^e siècle serait à la fois fort incertaine et plutôt pessimiste, sans l'éclairage jeté, pour les Alpes méridionales, par le testament du patrice Abbon¹¹. Ce haut personnage était recteur de Maurienne et de Suse et fut nommé patrice de Provence par Charles Martel. En 726, il fonde dans la *Valle Cenischia*, à la redescente du col du Mont-Cenis en direction de Suse, l'abbaye Saint-Pierre de la Novalaise. Il teste en 739, léguant à ce monastère les terres et les hommes qu'il possédait entre le Mâconnais et la Méditerranée, notamment sur les deux versants des Alpes. En montagne, les cadres de référence qui lui servent à situer les biens qu'il lègue sont de deux sortes. Un cadre administratif d'abord, le *pagus* ou comté, circonscription publique mérovingienne. Sont par exemple mentionnés les *pagi* de Grenoble, de Briançon, de Gap, d'Embrun et de Sisteron. Un cadre naturel ensuite, la vallée. Naturel, mais humanisé, comme en témoigne une toponymie déjà bien fixée. Dans le *pagus* de Briançon, sont mentionnées par

exemple la vallée de la Gyronde (Vallouise), celle de Névache et celle de la Guisane. Plus au nord, la vallée de Suse, la Tarentaise et la Maurienne ne sont rattachées à aucun *pagus*, mais « l'église de Maurienne » est évoquée, qui désigne sans nul doute le diocèse du même nom. L'Ubaye est tantôt qualifiée de *vallis Rigomagensis*, tantôt de *pagus Rigomagensis*.

- 35 Ce document emploie, comme il est alors de coutume, des formules répétitives tirées de formulaires *ad hoc*, en sorte que les informations qu'on en peut tirer quant aux paysages et aux modes d'occupation du sol manquent de certitude. On devine pourtant un certain étagement – d'ailleurs attendu – en fonction de l'altitude. Le monastère de la Novalaise se voit d'abord confirmer la possession du haut Val de Suse, où il est situé, « avec les forêts, les prés, les alpes et les cours d'eau ». C'est ici le plus ancien texte conservé dans lequel le terme latin *alpes* est employé avec le sens d'alpages. Un peu plus loin sont cités les « alpes du Mont-Cenis ». Paysage clairement montagnard, donc, tandis qu'en basse et moyenne Maurienne, il est plutôt question de champs, de prés, de vignes et de jardins. Il est à noter d'ailleurs que les mentions d'alpages sont plutôt rares. Il faut, pour en trouver d'autres, descendre plus au sud jusque dans les *pagi* d'Embrun (vallée de l'Ubayette) et de Gap (montagne des Casses de Faudon). À trois reprises, Abbon mentionne ses bergers, du nom de Blanchon, Marius et Laurent, qui résident dans des exploitations situées en Maurienne, en Embrunais et en Vallouise. Ces personnages devaient élever à son profit des troupeaux de moutons.
- 36 Le patrimoine du patrice consiste en exploitations rurales très dispersées. Certaines sont qualifiées de « cours » (*curtes*). Ainsi, dans le *pagus* de Sisteron, la cour de Valernes ; dans celui de Briançon, la cour de La Salle ; dans celui de Gap, les cours de Tallard et d'Upaix. Ce terme semble désigner ici de « grands domaines » latifundiaires, héritiers de ceux de l'Antiquité. Ils ne sont certainement pas d'un seul tenant, mais présentent une relative cohérence. La cour de Tallard laisse même deviner une structure bipartite. Le cœur en est la « colonge du maître » (*colonica*

dominicalis), où réside un affranchi du nom de Matarellus, qui fait office d'intendant. C'est un proche d'Abbon, qui a marié sa fille à un autre de ses affranchis. Sous sa direction sont mises en culture les terres et les vignes exploitées directement au profit du maître, plutôt par du personnel domestique – comme les bergers mentionnés plus haut – que par les corvées des dépendants du voisinage. Car d'autres paysans ont été installés sur des lots de terres situés aux environs, qu'ils cultivent à leur profit. Nul doute qu'en échange, ils ne fournissent au maître des prestations en argent ou en nature, mais les corvées ne sont pas attestées. Le terme de « colon », qui qualifie depuis l'Antiquité le paysan attaché à une terre à lui concédée par un maître avec lequel il partage le produit de son travail, est employé à Tallard. C'est lui qui a donné le mot de « colonge » (*colonica*), employé à Upaix et Valernes pour désigner ces sortes d'exploitations et qui, à Tallard, ne désigne la réserve seigneuriale que par extension. Il y a donc des colonges rattachées à un centre domanial. Mais ce n'est pas, et de loin, le cas le plus fréquent. Beaucoup plus nombreuses sont les colonges isolées. Parfois, certes, le testament donne l'impression qu'Abbon possède des villages entiers : en Maurienne par exemple Modane, Hermillon et Macôt, autant de localités qui seront chef-lieu de paroisse au Moyen Âge central. Mais peut-être n'avons-nous là que les noyaux des villages postérieurs. Plus souvent, le patrice ne possède manifestement pas toute la localité : en Maurienne encore, il lègue une colonge à Albiez, une autre au-dessus de Brigot. À Aussois, il cède un affranchi nommé Orban ; dans la localité de *Bognosco*, une femme libre du nom de Rigovère ; à Villarembert, des hommes libres, etc.

37 On voit donc qu'Abbon lègue des terres, mais aussi des hommes. Concernant ces derniers, son testament est prodigue en qualificatifs. Nous avons déjà mentionnés les colons (*coloni*) ; *inquilini* paraît à peu près synonyme, et on le traduira plus volontiers par tenancier que par locataire, sens qu'il avait en latin classique. Les termes relatifs à la situation des hommes en regard de leur liberté personnelle

sont nombreux, et ce nombre même témoigne d'une certaine confusion des statuts. On peut distinguer entre libres (*ingenui*), affranchis (*liberti*) et esclaves (*servi mancipia*). Il ne faut pas y chercher une hiérarchie très stricte. Ce n'est pas que le testament ignore la frontière entre liberté et servitude : il évoque à plusieurs reprises l'affranchissement, qui rend libre. D'une étrange liberté pourtant :

« Nous voulons, affirme Abbon, que tous les affranchis (*liberti*) que nos parents, ou nous-même par la suite, avons fait libres (*liberos*) dépendent de l'église Saint-Pierre, notre héritière. En sorte qu'ils doivent à notre dit héritier, le monastère Saint-Pierre construit à la Novalaise, l'obéissance et les redevances (*impensionem*), ainsi qu'ils l'ont fait envers nos parents et nous, selon l'ordre de la loi. »

- 38 Libérés, les affranchis ont pourtant deux raisons de rester dépendants. À titre personnel tout d'abord, en quoi l'on peut voir un reste de la tradition romaine et germanique à la fois, selon laquelle l'affranchi restait dans la clientèle du maître qui l'avait libéré. Surtout, les affranchissements d'Abbon accompagnent habituellement une concession de terre. Le bénéficiaire y gagne une indépendance économique mais il reste lié à cette terre et astreint aux redevances qui la chargent, ce qui l'assimile au statut des colons. Le patrice lègue ainsi au monastère « des terres à Creyers (Diois), et [son] affranchi Maroald ainsi que sa femme et ses enfants, que [sa] mère Rustica a fait venir du *pagus* de Genève et a fait résider sur cette terre », peut-être pour la défricher. « Chasés » sur leur propre exploitation, des *servi* et des *mancipia* le sont également. Leur servitude s'en trouve atténuée, d'autant plus qu'en chrétiens baptisés qu'ils sont, ils peuvent peut-être déjà fonder une famille. À l'inverse, quand des *ingenui*, qui bénéficient pourtant de la liberté personnelle, exploitent une colonge tenue d'Abbon, c'est leur indépendance qui n'est pas complète, au point qu'il les considère comme faisant partie de son patrimoine. C'est ainsi que par un raccourci saisissant dont les textes de ce temps sont familiers, nous le voyons donner à l'abbaye

de la Novalaise des hommes aussi bien que des terres, et des hommes libres aussi bien que des esclaves. Le plus clair est que dans le régime domanial, le paysan est attaché à la terre qu'il exploite. C'est une astreinte à sa liberté, encore que les proches montagnes permettent sans doute, comme on va le voir, bien des échappatoires. C'est aussi une garantie de ne pas être chassé de ses biens : « La colonge de Sourribes, que j'ai donnée, affirme Abbon, à mon affranchi du nom de Bertier, je veux que ses enfants la possèdent et j'ordonne qu'ils dépendent de mon héritière [l'abbaye de La Novalaise]. » Au témoignage de ce testament, il semble donc qu'au commencement du VIII^e siècle, la servitude antique ait déjà largement cédé la place à la dépendance médiévale, qui se caractérise par un dégradé de statuts point toujours faciles à distinguer les uns des autres.

39 On serait d'ailleurs tenté de penser que dès ce moment il n'est, dans les Alpes, nul homme sans seigneur. Ce serait probablement une fausse impression. Certes, les sources écrites de ces temps sont conservées en si petit nombre que l'argument *a silentio* ne doit être utilisé qu'avec la plus grande modération. Il y a certainement déjà un bon nombre de grands patrimoines fonciers dans les Alpes, et notamment ceux des églises. Mais au prisme des sources qui nous sont conservées, seules les régions préalpines et les vallées les plus fréquentées connaissent le régime domanial. Les possessions d'Abbon ne s'avancent guère que le long des grands axes traditionnels de passage. En Maurienne elles montent jusqu'au Mont-Cenis, mais ne s'aventurent pas sur les versants latéraux, sinon à Albiez ou à Villarembert, juste au-dessus du siège épiscopal de la Maurienne.

40 À l'inverse, quand par hasard des vallées qui sont un peu à l'écart des grands axes de circulation apparaissent dans la documentation, c'est au titre de désert. Ainsi du pays d'Uri, en Suisse centrale. Lorsqu'en 730, Théobald, dernier duc des Alamans, veut exiler l'abbé de Reichenau dans le coin le plus reculé de son duché, c'est là-bas qu'il l'envoie. En 853, Louis, petit-fils de Charlemagne et roi de Germanie, dote le *Fraumünster* de Zurich, monastère de femmes qu'il vient

de fonder pour sa fille. Il lui donne entre autre « le petit *pagus* d'Uranie » (*pagellus Uraniae*), avec ses églises, ses maisons et ses serfs des deux sexes, et surtout avec l'immunité, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir politique. Mais en réalité, toute la documentation postérieure montre que n'étaient concernés que le fond de la vallée de la Reuss et ses premières pentes, autour des deux églises de Bürglen et Silenen. Là encore, les montagnes semblent échapper au régime domanial¹². En Suisse alémanique, le seul indice d'une progression de celui-ci en altitude durant la période qui nous occupe est la fondation de l'abbaye de Disentis, au commencement du VIII^e siècle. S'installant à près de 1 200 m, en un lieu désert dont le monastère a tiré son nom (*monasterium Disertinense*), les moines attirent par la suite les colons et organisent les défrichements. À cet égard, il faut le plus souvent, à défaut d'une documentation écrite abondante, se contenter d'indices toponymiques. En Savoie, les toponymes en « Mont », en « Villard » et en « Ville », habituellement considérés comme typiques de la strate toponymique du haut Moyen Âge (VIII^e-X^e siècle), représentent environ 10 % des noms de villages recensés dans les deux départements. Le « villard » (*villarium*) serait un hameau dépendant du noyau d'habitation principal (*villa*), et le « mont » un centre d'exploitation pastorale transformé en habitat permanent. Leur localisation est particulièrement significative. Les zones typiques d'implantation de ces toponymes sont les versants des cluses des grandes vallées de la Savoie du sud dont les fonds étaient largement peuplés et exploités dans l'Antiquité : Combe de Savoie, moyenne Maurienne, moyenne Tarentaise. La vallée des Villards, en Maurienne, aurait ainsi vu naître à la fin du premier millénaire l'essentiel des noyaux de peuplement qui se développeront au Moyen Âge central.

41 Il semble donc que l'effort de défrichement et de peuplement du haut Moyen Âge ait porté essentiellement sur les marges des finages anciens. Comme cela semble correspondre en gros à la zone d'implantation du régime domanial, il s'agirait surtout d'opérations de colonisation

ordonnées ou encouragées par les maîtres. Néanmoins, ces toponymes se trouvent aussi – en petit nombre – en des endroits plus reculés, dans lesquels il y a peut-être eu des initiatives individuelles. Il ne faut pas imaginer que les hautes vallées, peuplées depuis la préhistoire, aient été désertées au haut Moyen Âge. Ce qui est sûr, c'est qu'ignorant la propriété latifundiaire dans l'Antiquité, elles ont continué d'échapper pour l'essentiel au régime domanial. Ce qui est probable, c'est qu'elles étaient tout de même peu densément peuplées, avec de grandes disparités d'une vallée à l'autre. Pour en revenir à l'exemple savoyard, il est notable que les noms d'habitat attribuables au haut Moyen Âge se situent à 80 % au sud de la rivière du Fier. La Savoie du nord semble être restée assez largement à l'écart du mouvement de peuplement antérieur à l'an Mil.

Géopolitique alpine aux temps carolingiens et postcarolingiens

- 42 Le rôle des Alpes dans la grande politique européenne change du tout au tout lorsque Charlemagne devient roi des Francs. En 773 il descend en Italie, vainc Didier, roi des Lombards, et s'empare de son royaume. Du même élan, il conquiert le Frioul, l'Istrie et la Vénétie. En 788, il dépose le duc Tassilon de Bavière et rattache au royaume franc ses possessions, qui s'étendaient jusqu'en Carinthie. En sorte que la chaîne alpine tout entière, à l'exception de ses confins extrême-orientaux, appartient dorénavant à l'État carolingien. Les Alpes occidentales ne sont plus une marche franque à la limite du royaume lombard, mais se retrouvent au cœur des régions les plus riches de l'Empire, à égale distance des ses deux capitales, Aix-la-Chapelle et Rome. Les premiers carolingiens accordent donc aux cols alpins le même intérêt que les Romains en leur temps. Ils favorisent particulièrement l'itinéraire stratégique du Mont-Cenis, prenant sous leur particulière protection l'abbaye de la Novalaise, qui entretient une garnison leur devant le service militaire, et fondant au sommet du Mont-Cenis un hospice destiné à recevoir les voyageurs. Les autres cols, et notamment le Grand-Saint-Bernard, au pied duquel la

garnison du monastère d'Agaune monte aussi la garde, continuent pourtant de voir passer voyageurs et marchands.

- 43 L'empire carolingien ne reste pas longtemps unitaire. Au cours du IX^e siècle, les Alpes font l'objet de divers partages. Si les réalités ethnolinguistiques alpines n'y comptent pour rien, les voies stratégiques sont réparties avec le plus grand soin. Cela n'apparaît nulle part si nettement que dans le projet de partage de 806, par lequel Charlemagne répartissait son empire entre ses trois fils. À Louis, le seul qui devait en fait lui survivre, la France du sud ; à Charles, la France du nord et la Germanie ; à Pépin, l'Italie. Dans les Alpes, la ligne de partage était disposée « de telle manière que Charles et Louis aient une voie d'accès vers l'Italie, pour porter secours à leur frère en cas de besoin. Charles par le Val d'Aoste, qui touche à son royaume, et Louis par le Val de Suse¹³ ». En 843, les fils de Louis le Pieux se partagent son empire au traité de Verdun. Le nord-est de la chaîne, correspondant très approximativement aux anciennes provinces de Rhétie et de Norique, est rattaché au royaume de Louis le Germanique, tandis que le reste des Alpes et le Jura font partie, avec l'ensemble de l'Italie, de la part de Lothaire I^{er}. Cette Lotharingie, qui défie les lois de la géographie, est démembrée dès 855 au profit des fils de Lothaire. Un royaume de Provence, qui remonte jusqu'à Lyon et au Mont-Cenis, est créé au profit de Charles, tandis Lothaire II reçoit la Lorraine, la Bourgogne et la Suisse occidentale, avec la route du Grand-Saint-Bernard. Au traité de Meerssen de 870, ces territoires sont annexés au royaume de Germanie.
- 44 Les dissensions entre carolingiens permettent à certaines des plus puissantes familles de l'aristocratie impériale de bâtir des pouvoirs indépendants à l'échelle régionale, notamment dans les Alpes occidentales. En 879, le comte Boson, beau-frère et favori du roi carolingien Charles-le-Chauve, se fait élire roi de Provence à Mantaille. En 888, Rodolphe, comte d'Auxerre, de Genève, de Lausanne et de Sion, se proclame roi à son tour à Saint-Maurice d'Agaune, et crée un royaume de Bourgogne dite transjurane, entre la

Bourgogne actuelle et les Alpes nord-occidentales. En 947, ces deux royaumes fusionnent au profit de la dynastie rodolphienne, qui reconstitue à peu près l'ancien royaume burgonde. Dans les Alpes centrales et orientales, les rois de Germanie, qui appartiennent depuis 919 à la dynastie saxonne, gardent une assez forte influence. Certes, un duché de Souabe émerge depuis le commencement du X^e siècle, qui s'étend de l'Alsace au lac de Constance et aux Grisons. Mais Burchard I^{er}, son premier titulaire, prêle hommage au roi Henri I^{er}. Plus à l'est, Othon I^{er}, fils et successeur de ce dernier, crée au profit de son frère Henri un grand duché de Bavière qui, au moment de sa plus grande expansion, englobe les marches d'Autriche, de Carinthie, de Styrie, de Carniole et d'Istrie. C'est aussi que les rois de Germanie étaient les souverains les plus aptes à s'opposer à la dernière vague d'invasions qui allait toucher les Alpes.

- 45 Les Alpes septentrionales et orientales ont surtout souffert du passage des Hongrois, peuple d'origine finno-ougrienne qui, à la fin du IX^e siècle, s'installa dans les plaines de Pannonie abandonnées par les Avars. Au vrai, les Hongrois ont principalement visé les plaines d'Allemagne, de France ou de Lombardie, mais plusieurs des trente-trois expéditions qu'ils ont menées entre 899 et 955 ont emprunté les passages alpins. En 897, ils s'abattent sur le Piémont et en Val d'Aoste ; en 909, ils pillent la Souabe et la Rhétie ; en 924, ils franchissent les Alpes du sud pour aller jusqu'en Languedoc ; en 926, ils mettent à sac l'abbaye de Saint-Gall ; en 954 encore, leur dernier raid, qui les mène jusqu'aux Pays-Bas, passe par l'Italie et les Alpes. Mais l'année suivante, le roi de Germanie Otton I^{er} les écrase à bataille du Lechfeld. Le prestige qu'il en retire est à la mesure de la crainte qu'ils ont inspirée jusqu'alors, et lui permettra, sept ans plus tard, de coiffer la couronne impériale.
- 46 Si les Hongrois n'ont fait en quelque-sortes que passer, les « Sarrasins » – des musulmans d'Espagne – se sont plus directement intéressés à la chaîne alpine, singulièrement aux Alpes méridionales et occidentales. Aux environs de

885, une barque sarrasine en maraude fait naufrage dans le golfe de Saint-Tropez. Son modeste équipage aborde au massif des Maures, en massacre les quelques indigènes et s'y établit. Ils reçoivent bientôt du renfort et installent au Freinet une base permanente d'où ils rayonnent en ravageant la Provence orientale. Très peu nombreux, ils ne doivent leur succès qu'aux luttes intestines qui opposent à ce moment les familles de l'aristocratie provençale, lesquelles n'hésitent point à les employer¹⁴. Bientôt ils s'aventurent plus au nord, dans les montagnes. Les monastères sont les premières victimes de leurs attaques : l'abbaye de la Novalaise entre 912 et 929, en 939 celle de Saint-Gall, celle de Saint-Maurice l'année suivante. Par ailleurs, ils multiplient les raids sur les caravanes franchissant les cols. Ils tuent et dépouillent les voyageurs, les enlèvent quand ils espèrent en tirer rançon ou, parfois, se contentent d'instituer leur propre péage. En 972, l'enlèvement de saint Maïeul, abbé de Cluny, à Orsières, sur le chemin du Grand-Saint-Bernard, suscite l'indignation de toute l'Europe. Une expédition de représailles, menée par Guillaume et Roubaud, comtes de Provence, avec l'aide d'Ardouin, marquis de Turin, vient si facilement à bout de la garnison du Freinet qu'il faut bien penser qu'ils n'ont dû jusqu'alors leur impunité qu'à une certaine tolérance des pouvoirs locaux. Et sans doute aussi, comme nous l'allons voir, à d'autres soutiens.

Les Alpes à la fin du premier millénaire

- 47 C'est, pour notre propos, une chance que les Sarrasins du Freinet et leurs déprédations dans les Alpes aient suscité l'intérêt de nombreux chroniqueurs et hagiographes, dont les récits projettent quelque éclairage sur le peuplement des Alpes entre Savoie et Provence à la fin du X^e siècle.

Lueurs sur le peuplement des Alpes méridionales aux environs de l'an Mil

- 48 Il faut tout de suite affirmer qu'au rebours de traditions qu'on se transmettait naguère dans certaines vallées de Savoie, mais qui ne sont peut-être pas antérieures au

XIX^e siècle, une poignée de pirates Sarrasins n'a pas pu laisser une trace profonde dans la structure du peuplement des Alpes, et moins encore dans les gènes des populations alpines¹⁵. Beaucoup plus intéressants en revanche sont les témoignages concordants qui attestent la présence sur les passages alpins, concomitamment à celle des Sarrasins, « d'une sorte d'hommes qu'on appelle Marrons¹⁶ ». Ce terme curieux a fait couler beaucoup d'encre. Jusqu'au XIX^e siècle, « marron » qualifiait le bétail retourné à l'état sauvage, aussi bien que les esclaves des Antilles en fuite. Aussi a-t-on pensé que les *marrones* qui peuplaient les Alpes au X^e siècle étaient peut-être moins des indigènes que des serfs ou des colons ayant fui le régime domanial des plaines pour venir respirer dans les montagnes l'air de la liberté. Quels qu'ils fussent, il leur fallait bien vivre. Dans les siècles suivants, « marronnier » désignait aussi bien les guides de l'hospice du Grand-Saint-Bernard que les pirates de la Méditerranée. Et de fait, au X^e siècle « les Marrons, ces cruels habitants des Alpes », comme les appelle le biographe de saint Géraud d'Aurillac, sont tantôt présentés comme des brigands (*latrones*), tantôt comme des guides (*viarum praemonstratores*). Cette ambiguïté n'est pas étonnante au fond. Ils semblent exercer sur les voyageurs une « protection » au sens maffieux du terme. On les emploie pour être guidé dans les passes inconnues, mais aussi parce qu'on préfère les avoir avec soi que contre soi. Et lorsqu'on les a avec soi, on craint – à juste titre – d'être dépouillé par eux. Tantôt, les Marrons agissent seuls, comme en 931, lorsqu'ils assassinent l'archevêque de Tours alors qu'il franchissait le Mont-Cenis, mais point toujours.

« Dans le temps que les basanés (*fusci*), demeuraient au château du Freinet, raconte le chroniqueur de la Novalaise, il y avait avec eux un nommé Aymon, leur allié. Celui-ci va avec eux dévaster la terre. Ils prennent l'or et les juments et les vaches, et toutes sortes de bijoux, et les femmes, et les enfants. »

- 49 Or cet Aymon était le chef des *marrones* de la Vanoise, comme avait pu l'expérimenter l'abbé Odon de Cluny qui s'était trouvé en face de lui en 942. L'alliance des

« basanés » avec les Marrons, voilà qui explique qu'une poignée de marins sarrasins ait pu, pendant presque un siècle, faire de la montagne son terrain de chasse favori. C'est aussi la fin de leur association qui devait causer la chute du Freinet. À en croire le chroniqueur de la Novalaise, la rupture avait des causes triviales. Un jour en effet,

« il se fit qu'ils avaient mis de côté ce qu'ils avaient pris et, au tirage au sort, une femme très belle tombe dans la part d'Aimon. À son propos, un différend se crée entre l'un et l'autre parti. Arrive un plus puissant, il la tire de là. Quant à Aymon, il fut gonflé de colère, et se tint à l'écart. Dieu, voulant libérer son peuple, lui mit au cœur de trahir ce lieu et les hommes qui y demeuraient¹⁷ ».

50 C'est donc par lui que les comtes de Provence connurent le chemin d'accès au Freinet, qui tomba trois semaines seulement après l'enlèvement de Maïeul. Peut-être Aymon savait-il que les chefs de l'aristocratie locale, et l'empereur Othon I^{er} lui-même, projetaient depuis quelques années déjà d'en finir avec les Sarrasins de Provence, et qu'il était temps de se désolidariser d'avec eux. Heureux calcul, car deux générations plus tard, au moment où écrivait le chroniqueur de la Novalaise, sa lignée était encore – honorablement ? – connue dans les Alpes méridionales. C'est aussi qu'il n'était pas seulement « un cacique de village », au jugement de Jean-Pierre Poly, son plus récent historien, qui propose d'en faire la souche des comtes d'Albon et dauphins de Viennois. Au vrai, cette audacieuse et séduisante hypothèse nous paraît fondée sur des coïncidences anthroponymiques et toponymiques plus troublantes que probantes. C'est d'ailleurs fort dommage, car nous aurions là un précieux indice sur la structure sociale des hautes vallées des Alpes occidentales à la fin du X^e siècle. Comment qualifier, en effet, le parrain de la Vanoise : un chef de bande ou déjà un seigneur ? À quoi se rattache une question décisive pour notre objet : quel terme utiliser pour désigner les habitants des hautes vallées des Alpes occidentales : des bandes d'insoumis, comme le voudrait Jean-Pierre Poly, ou des dépendants contrôlés par

une autorité, soit publique, soit seigneuriale ? En l'absence de sources il est positivement impossible de répondre. Une chose est certaine en tout cas, c'est que les Alpes n'ont pas été dépeuplées par les incursions sarrasines. C'est un point assuré et d'autant plus notable que certaines des plaines voisines des Alpes, comme les terres froides du Dauphiné, si bien éclairées par les fouilles du lac de Paladru et le cartulaire de saint Hugues, apparaissent au XI^e siècle comme une sorte de *Far East* quasi-désertique, que l'évêque de Grenoble offre à qui veut les coloniser.

Féodalité et seigneurie

51 Les rois de Bourgogne sont les grands absents de l'épopée de la libération de la Provence. Les principaux artisans en sont, comme on l'a vu, les comtes de Provence, et ce sont eux qui en tirent le bénéfice politique, acquérant une véritable indépendance symbolisée par le titre nouveau de marquis dont ils se parent au XI^e siècle. C'est aussi qu'au temps de Conrad (947-993) et de Rodolphe III (993-1302), le pouvoir des rois est extrêmement affaibli. Dans le royaume de Bourgogne, il y a bien une manière de « crise de l'an Mil », concept naguère cher à l'historiographie française, accompagnée de sa « féodalisation ». Cette notion suggère que l'ordre politique est dorénavant basé d'avantage sur des concessions de fiefs que sur des délégations de pouvoir public. Imitant la politique des empereurs germaniques, les rois Rodolphiens tentent de s'appuyer sur leurs évêques, allant jusqu'à leur accorder les droits comtaux, comme aux évêques de Lausanne ou de Sion, qui vont, sur cette base, constituer de puissantes seigneuries épiscopales. Mais les évêques, justement, choisissent de se placer directement sous la protection des empereurs, lesquels font peser sur le royaume bourguignon une tutelle de plus en plus lourde. Ce sont de familles de l'aristocratie locale qui ont su monopoliser, voire cumuler les charges épiscopales, qu'émergent au XI^e siècle les dynasties qui vont bâtir les plus puissantes principautés féodales des Alpes occidentales, le comté de Savoie et le Dauphiné. À sa mort en 1032, Rodolphe III lègue sa

couronne à l'empereur Conrad le Salique. Théoriquement ralliée à un empereur germanique bien lointain, l'aristocratie du royaume de Bourgogne sera en pratique indépendante.

52 Dans les Alpes centrales et septentrionales, la crise est un peu plus tardive. Elle commence après 1030, avec l'extinction de la dynastie des ducs de Souabe, qui portaient aussi le titre de comtes de Rhétie et étaient, comme on l'a vu, vassaux des rois de Germanie. À cette date, s'ouvre entre les principales familles aristocratiques du duché une véritable foire d'empoigne pour la conquête du titre ducal, qui interfère d'ailleurs avec la Querelle des investitures. Elle se termine en 1098, par un compromis passé entre les lignages des Hohenstaufen et des Zähringen. Aux premiers, fidèles de l'empereur, le titre ducal et une autorité de prince sur la Souabe. Mais en réalité, leur pouvoir ne s'exerce plus que sur le nord-est de l'ancien duché. Car les seconds, principal appui dans la région du parti grégorien, obtiennent, outre un titre de duc de Zähringen qui les place sur un pied d'égalité avec leurs rivaux, le droit de se tailler une principauté féodale correspondant à peu près à l'actuelle Suisse occidentale, avec Zurich comme capitale. Le partage ne s'est pas fait sur une base territoriale, mais par la répartition des hommages dus par les seigneurs de second rang. La féodalisation des Alpes septentrionales est donc consacrée à la fin du XI^e siècle.

53 Plus au sud les évêques, détenteurs des droits comtaux par délégation impériale, sont au XI^e siècle les principaux acteurs de la féodalisation. C'est aussi qu'ils sont de plus en plus recrutés dans l'aristocratie régionale. Dans les Alpes rhétiques, les Zähringen doivent composer avec le pouvoir des évêques de Coire. Les vallées ambrosiennes et la région de Locarno et de Bellinzona sont objet de rivalités entre l'évêque de Côme et l'archevêque de Milan. Face aux premières revendications citadines, il devient vital pour les évêques lombards de se constituer des clientèles vassaliques. Au sud des Alpes, le morcellement féodal est consacré par la célèbre loi de 1037, par laquelle l'empereur

Conrad II assure aux vassaux une quasi-propriété sur leur fief.

54 C'est un problème très important pour notre propos, et en même temps extrêmement difficile à résoudre, que celui des conséquences du morcellement féodal du XI^e siècle sur la condition paysanne dans les Alpes. L'historiographie française fait traditionnellement le lien entre « féodalisation » et « seigneurialisation ». En même temps qu'il est exercé dans un espace géographique de plus en plus restreint, le pouvoir public devient « seigneurie banale ». Le seigneur banal revendique des prérogatives – la justice et la défense du territoire – qui sont publiques dans leur origine, mais qu'il exerce dorénavant à son profit exclusif, et non plus en vertu d'une délégation du roi ou du prince. On parle communément de « privatisation du pouvoir » au XI^e siècle. On a fait remarquer à juste titre que cette notion repose sur une idéalisation excessive du caractère public du pouvoir aux siècles précédents. Il n'en reste pas moins que l'affaiblissement du pouvoir royal prive les faibles et les opprimés du recours à un souverain qui, dans la tradition carolingienne, était leur protecteur naturel. C'est bien le constat que fait l'évêque allemand Thietmar de Merseburg. Proche de la monarchie ottonienne, qui a à cœur de relever cette tradition, il n'a pas de mots trop méprisants pour qualifier la faiblesse du roi de Bourgogne aux alentours de l'an Mil :

« De la royauté il ne porte que le titre et la couronne, et donne les évêchés à ceux qui sont choisis par les grands. Ce qu'il possède pour son usage propre est peu de chose : il vit aux dépens des évêques et ne peut défendre ceux qui, autour de lui, sont opprimés de quelque manière. C'est pourquoi les évêques obéissent, les mains liées, aux grands ; à ce prix là, ils peuvent vivre en paix¹⁸. »

55 De fait les grands, comme on l'a vu, n'ont pas de souci plus urgent que de contrôler les sièges épiscopaux, leurs délégations de prérogatives publiques et leurs possessions foncières. Dans ces conditions, le niveau moyen du corps épiscopal des environs de l'an Mil n'est pas toujours très satisfaisant. Le moine clunisien Raoul Glaber n'avait pas

une haute opinion des évêques pré-grégoriens des diocèses alpins, ni de leurs ouailles du reste, depuis qu'à Suse, où il accompagnait l'abbé Guillaume de Volpiano, il avait rencontré un curieux brocanteur :

« Des tombeaux, il exhumait en cachette des ossements provenant de défunts tout récents, les mettait en divers coffrets et les vendait à quantité de gens comme des reliques de saints martyrs ou confesseurs. Après avoir commis d'innombrables escroqueries dans les Gaules, il dut s'enfuir et arriva dans la région des Alpes, où habitent les peuplades stupides qui d'ordinaire font leur séjour dans les montagnes. [...] Et là encore, selon sa coutume, il alla de nuit recueillir dans un lieu des plus communs les ossements d'un homme inconnu ; il les mit dans un reliquaire et dans une châsse ; il prétendit savoir, par une révélation que lui auraient faite les anges, qu'il s'agissait des restes du saint martyr nommé Just. Bientôt, le peuple se comporta comme d'habitude en pareil cas, et tous les paysans à l'esprit épais accoururent au bruit de cette nouvelle, désolés même quand ils n'avaient pas quelque maladie dont ils pussent implorer la guérison. [...] Cependant, ni l'évêque de Maurienne, ni celui d'Uzès, ni celui de Grenoble, dont les diocèses servaient de théâtre à de pareils sacrilèges, ne mirent aucune diligence à enquêter sur l'affaire. Ils préféraient tenir des colloques dans lesquels ils ne s'occupaient que de lever sur le peuple d'injustes tributs, et en même temps de favoriser cette supercherie¹⁹. »

56 Si donc ces pasteurs sont insoucieux de leur premier devoir, qui est de dire à leur troupeau où est le vrai, et où le faux, c'est qu'ils sont trop occupés à le taxer. Explication sommaire sans doute. Reste que ces « injustes tributs » sont familiers à l'historien du XI^e siècle. Ce sont les « mauvaises coutumes », dont la documentation de ce temps est pleine, car l'Église, qui la produit, en est habituellement la victime. Voici par exemple le serment de Paix de Dieu que l'archevêque Bouchard de Vienne faisait prêter à un grand seigneur, peut-être Humbert, comte de Savoie, dans les premières années du XI^e siècle :

« Je ne mettrai pas de mauvaises coutumes dans les terres des saints, celles de l'évêché de Vienne que les chanoines ont maintenant en commun ou ont déjà acquises, celles des

moines, celles des moniales. Je n'y prendrai pas les albergues pour l'ost ou la chevauchée, si je sais pouvoir l'éviter²⁰. »

- 57 De l'autre côté des Alpes, l'albergue est une taxe qu'au même moment les paysans lombards connaissent bien. Selon François Menant, elle est même en train de devenir « la mauvaise coutume par excellence du premier âge féodal ». Elle provient du droit de gîte que le roi où son représentant réclamait jadis pour lui et sa suite à l'occasion de son passage. Dorénavant, ce sont les seigneurs locaux qui la réclament à leur profit, sous divers prétextes. En l'occurrence, l'accroissement de la ponction seigneuriale au-delà de ce qui était accoutumé, et donc la naissance de coutumes « mauvaises » parce que nouvelles, ne se manifeste pas par l'apparition de nouvelles taxes, mais par la généralisation de prélèvements jadis perçus au profit du seul roi et que chaque potentat local s'estime désormais en droit d'exiger à son profit. Un peu plus tard, il en ira de même du *fodrum*. C'est d'abord un impôt que l'empereur lève en Lombardie lorsqu'il franchit les Alpes, ce qui arrive une ou deux fois par règne. À mesure qu'on avance dans le XI^e siècle, de plus en plus de seigneurs l'exigent de leurs dépendants chaque fois qu'ils se trouvent face à un pressant besoin d'argent²¹.
- 58 Il n'est malheureusement pas possible, pour le XI^e siècle, de mesurer le poids financier des mauvaises coutumes. Une chose est assurée, c'est que les assujettis les ont trouvées trop lourdes, et qu'ils ont cherché autant qu'ils le pouvaient à s'en prémunir. Non moins certain pourtant est le fait qu'en Lombardie comme ailleurs, elles n'ont pas cassé la dynamique de la croissance rurale. Plus difficiles à supporter étaient peut-être les moyens que les seigneurs, en mal de légitimité et en situation de concurrence, employaient pour imposer leur autorité. En Lombardie, les justices seigneuriales du XI^e siècle présentent ainsi un double visage : brutales envers les ruraux qui rechignent à s'avouer de leur ressort, plutôt bonnes filles envers les autres, en tout cas bien moins rigoureuses que la justice d'État qui les remplacera au XIV^e siècle²². L'institution de la

Paix de Dieu avait justement pour but de limiter les conséquences de la concurrence entre seigneurs. Voici, dans le serment de Paix de Vienne, ce qui concerne la protection des vilains, c'est-à-dire des villageois :

« Je ne ferai nulle prise de bœuf, de vache, de porc, de brebis, d'agneau, de chèvre, d'âne avec son fardeau, ni de jument sans fer, ni de poulain non dressé, ni de la charge des charrettes à bœufs. Je ne saisirai ni le vilain ni la vilaine, ni les sergents, ni les marchands. Je ne prendrai pas leurs deniers, ni ne les contraindrai à rançon. Je ne prendrai ni ne leur ferai perdre leur bien, ni ne détruirai leurs maisons à cause de la guerre de leur seigneur. Je ne les fouetterai pas pour une autre faute que la leur propre. Mais tout cet engagement ne concerne pas le vilain chevalier. [...] Je n'incendierai pas de maisons, ni ne les abattrai de fond en comble, sauf si j'y trouve un chevalier qui soit mon ennemi ou un larron, et sauf si elles sont jointives d'un château [...]. Je ne couperai ni les vignes, ni les saules, ni les arbres fruitiers ; je ne les frapperai ni ne les déracinerai pour cause de guerre, sauf dans une terre que je sais me revenir par droit. Je ne détruirai pas de moulin, ni ne prendrai le blé qui s'y trouve, sauf si c'est dans mon alleu ou dans mon bénéfice [fief]. [...] Je n'enlèverai pas aux vilains les dépouilles, c'est-à-dire leurs draps, leurs objets de fer, et leurs bêtes (que je ne tuerai pas), sauf dans les terres qui m'appartiennent. Je ne saisirai pas le vilain du fait de la trahison de son seigneur, ni ne lui enlèverai pour cela son avoir. »

- 59 Il est notable que ce texte ne remet nullement en question le pouvoir seigneurial en lui-même. Songeons que seigneur qui prête ainsi serment – comte de Savoie ou autre – prétend exercer sur ses dépendants le pouvoir même que détenaient les rois de Bourgogne et, avant eux, l'empereur. L'archevêque de Vienne, prenant acte du morcellement féodal et jugeant que la tâche d'exercer l'ordre public doit bien être relevée par quelqu'un, ne lui conteste nullement cette prérogative. Comme dans tous les textes de ce genre, le seigneur jureur s'engage donc uniquement à épargner les dépendants des autres seigneurs – ceux de l'Église en premier lieu – réservant son droit de coercition sur les siens propres. Le but de la Paix de Dieu est de limiter « l'anarchie

féodale », et par là même conforter « l'ordre seigneurial ». Un ordre qui, d'une certaine manière, contient les premiers germes de l'État moderne. Car exercé dans un cadre géographique beaucoup plus restreint, le pouvoir est, du coup, devenu plus proche des assujettis et, par là même, plus efficace. Mais, en attendant, dans les Alpes occidentales comme dans bien d'autres régions, cette anarchie achève de venir à bout des restes de l'État carolingien.

60 Car l'élimination des Sarrasins n'a pas suffi à faire revenir la paix dans les Alpes. Au XI^e siècle, c'est entre seigneurs concurrents qu'on se fait la guerre. Une guerre rien moins que totale. Une guerre retenue, limitée par toutes sortes de conventions et de coutumes. Mais une guerre qui consiste tout de même principalement à « chevaucher » sur les terres d'autrui, c'est-à-dire à les ravager, et dont les paysans sont les premières victimes. D'où l'évidente nécessité de les protéger. Comme le montre son plus récent et subtil analyste²³, le serment de Vienne nous donne un tableau en quelque-sortes qualitatif des violences auxquelles les paysans peuvent être soumis à l'occasion des guerres seigneuriales, mais ne permet pas de tirer de conclusion sur leur fréquence réelle. On y note l'influence des articles des conciles de Paix des décennies précédentes et même l'esprit de la législation carolingienne. S'il est si abondant en détails c'est qu'il vise à l'exhaustivité. Pourtant, dans sa précision même il évoque certainement des choses vues, et qu'on craint de revoir. On peut donc le prendre comme un témoin de l'insécurité réelle qui règne dans les régions péri-alpines et alpines au moment de la crise féodale, et qui touche particulièrement les ruraux.

61 L'irritant est que la documentation du XI^e siècle ne permet pas de voir quelle est la situation spécifique des montagnes dans ce tableau général. Qu'elles soient peuplées, c'est certain. Qu'elles le soient peu, cela ne l'est pas moins, à l'exception de certaines basses vallées, surtout dans les Alpes méridionales, et peut-être des grandes voies transalpines actives depuis des millénaires. Au prisme de nos sources, jusqu'à la fin du XI^e siècle les pouvoirs

politiques ne s'intéressent à peu près qu'aux voies de passage, anciennes et nouvelles : le Saint-Gothard est aménagé au plus tard vers 1100, sous les auspices de l'archevêque de Milan et, peut-être, des Zähringen. S'il y a des populations dans les vallées moins intéressantes de ce point de vue – et il y en a certainement, dans la plupart d'entre elles – elles ne préoccupent guère les pouvoirs englobants. C'est à partir de la fin du XI^e siècle qu'ils vont commencer de s'y intéresser et qu'elles vont, du point de vue documentaire, entrer dans l'histoire.

Notes

1 CARCAILLET, 1996.

2 COURT-PICON, 2003.

3 DAVID, 1995.

4 PRIEUR *et alii*, 1989, p. 28-29.

5 PLINE, VIII, 70.

6 *Ibid.*, XI, 97. Les Alpes ceutroniques correspondent à la province des Alpes Grées, ancien pays des Ceutrons ; les Alpes Dalmates se trouvent à l'est du Norique.

7 *Ibid.*, XVIII, 12.

8 LEVEAU et SEGARD, 2004, p. 112.

9 KÜHEBACHER, 1990, p. 12-15.

10 GRÉGOIRE de TOURS, p. 213-214.

11 GEARY, 1985, p. 36-79.

12 BERGIER, 1988, p. 166-167. GLAUSER, 1988, p. 106.

13 Cité dans LEQUIN et MARIOTTE, 1970, p. 24.

14 Pour tout ce qui concerne les Sarrasins et leurs alliés dans les Alpes, POLY, 1976, p. 4-29. POLY et BOURNAZEL, 1998, p. 129-136. SÉNAC, 1982.

15 BOCCA et CENTINI, 1997.

16 *Vie d'Odon de Cluny*, citée dans POLY, 1976, p. 27.

17 La chronique de la Novalaise est citée dans POLY, 1976, n. 108 p. 26 et traduite par le même auteur dans POLY et BOURNAZEL, 1998, p. 131 et suiv.

18 Thietmar de Merseburg, *Chronique*, citée dans LEQUIN et MARIOTTE, 1970, p. 25.

19 Raoul Glaber, *Histoires*, IV, 3, cité dans DUBY, 1994, p. 112-113.

20 Cité dans BARTHÉLÉMY, 1999, p. 421-423.

21 MENANT, 1993, p. 459-471.

22 *Ibid.*, p. 426-447.

23 BARTHÉLÉMY, 1999, p. 419-428.

© Presses universitaires de Rennes, 2010

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Référence électronique du chapitre

CARRIER, Nicolas ; MOUTHON, Fabrice. *Chapitre II. — L'homme et les Alpes du Néolithique à l'an Mil* In : *Paysans des Alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généralisé le 18 octobre 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/136>>. ISBN : 9782753513747. DOI : 10.4000/books.pur.136.

Référence électronique du livre

CARRIER, Nicolas ; MOUTHON, Fabrice. *Paysans des Alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généralisé le 18 octobre 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/128>>. ISBN : 9782753513747. DOI : 10.4000/books.pur.128.
Compatible avec Zotero